

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 126 (2018)

Artikel: Les vigneronns face aux crises : écoulement et prix des vins de la fin du XIXe siècle à 1950
Autor: Carruzzo-Frey, Sabine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-954815>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SABINE CARRUZZO-FREY

LES VIGNERONS FACE AUX CRISES : ÉCOULEMENT ET PRIX DES VINS DE LA FIN DU XIX^E SIÈCLE À 1950

Le propos du présent article est de mettre en lumière les divers facteurs qui influent sur la commercialisation des vins dès la fin du XIX^e siècle et jusque dans les années 1950. Cette période correspond au grand chambardement que traverse la viticulture, induite par l'internationalisation des échanges commerciaux, l'arrivée des maladies de la vigne¹, la campagne de modernisation et de reconstitution du vignoble ou encore l'interventionnisme des autorités politiques. À ce jour, il est en effet impossible d'analyser la problématique de l'écoulement des vins par le biais des rendements des vignes vaudoises et les prix des vins, cette immense recherche n'ayant pas encore été entreprise.

Dès la fin du XIX^e siècle, les vigneron·ne·s qui travaillent également d'autres cultures ou qui pratiquent l'élevage se font plus rares. C'est que la vigne, depuis qu'elle a été attaquée par les maladies cryptogamiques, le phylloxéra et des vers de la grappe, dont on ne s'explique pas très bien la soudaine multiplication et la virulence, est une maîtresse exigeante et exclusive. Le temps nécessaire aux viticulteurs pour s'occuper d'un même parcelle croît de manière très importante. Les vigneron·ne·s, à l'aube de la mécanisation, avec des machines qui restent à perfectionner (pulvérisateurs, soufreuses, etc.), s'épuisent au travail et malmènent leur santé à vouloir sauver leurs ceps et leurs récoltes. Produits chimiques pour combattre les maladies, engrais pour tenter d'améliorer des rendements irréguliers, accidents climatiques, tous ces facteurs pèsent sur le chiffre d'affaires des propriétaires et le revenu des vigneron·ne·s. Là où, hier encore, il suffisait de tailler, ébourgeonner, relever, rebioler, arracher des mauvaises herbes, il faut désormais, à intervalles réguliers et en fonction du temps, sulfater et traiter.

Le vigneron de la fin du XIX^e siècle se transforme bien malgré lui en apprenti chimiste. Ces activités nouvelles sont pénibles, chronophages, demandent un surcroît de main-d'œuvre et sont fort onéreuses. Ainsi, les vignes qui, hier encore, offraient à

¹ Voir dans le présent volume pp. 177-186 : Sabine Carruzzo-Frey, « L'art du vigneron, du savoir-faire ancestral aux mutations induites par de microscopiques ennemis ».

leurs possesseurs des revenus bien supérieurs, à surface égale, à toute autre culture, deviennent de plus en plus chères à l'entretien et n'attirent plus les investisseurs et les capitaux. De plus, les nouvelles possibilités procurées par l'industrialisation et l'urbanisation croissantes de la région vont peser sur certaines décisions que nombre de propriétaires et d'ouvriers vont être amenés à prendre. Ainsi peut-on lire dans les *Manuaux* de la Confrérie des Vignerons que « plusieurs vigneronns ont abandonné leur travail, pour chercher dans l'industrie un gagne-pain plus assuré »². Pour les propriétaires, qui peuvent alors vendre facilement leurs terrains aux constructeurs, les années difficiles du tournant du XX^e siècle sonnent le glas de leur intérêt pour la viticulture. Dans et autour de Lausanne, Vevey et Montreux, les vignes sont progressivement grignotées et 90 % d'entre elles disparaissent des villes en plein développement.

À lire les chroniques des années vigneronnes et les quelques rares études traitant du sujet, l'arrivée des maladies coïncide également avec quelques décennies de très mauvaises récoltes et d'accidents climatiques dont les conséquences sont dramatiques³. Même le plus pessimiste des vigneronns aurait peine à imaginer aujourd'hui une série aussi régulière d'années noires. Dès 1891, il faut se battre contre les maladies et les parasites. Toutefois, les vraies années que l'on peut qualifier de misérables commencent avec le nouveau siècle. L'année 1901 fut mauvaise, tout comme 1902 où le temps fut détestable avec beaucoup de pluies. 1903 est considérée comme désastreuse. Les prix ne permettent pas de couvrir les frais généraux. 1905 est à nouveau une année médiocre, tout comme 1907, avec des températures en dessous de la moyenne, un hiver rigoureux, un printemps tardif, un été maussade et froid. À Vevey « la perte est énorme et le découragement fort grand », ce qui explique qu'en 1908 « nombre de parcelles sont abandonnées à cause des faibles récoltes antérieures et de la rareté de la main-d'œuvre »⁴. 1909 fut une nouvelle année calamiteuse, avec une très faible récolte mais d'une excellente qualité. Entre 1910 et 1916, les conditions météorologiques furent particulièrement difficiles, froides et humides, aggravées par la présence des maladies et de parasites qui provoquent de mauvaises récoltes. Celle de 1910 ne dépasse par exemple pas 12,25 hectolitres à l'hectare. Seule bonne année dans cette série noire, 1911. Il faut attendre 1917 pour que les conditions – météorologiques tout du moins – soient plus favorables. Ainsi, entre 1886 et 1920, soit trente-quatre ans, vingt-trois années peuvent être jugées comme misérables, voire carrément catastrophiques.

Aux mauvaises conditions climatiques, aux parasites et aux maladies il faut ajouter aux critères contraires au marché des vins, la concurrence des vins étrangers, les nou-

² *Manual* 8, 1^{er} février 1902, Archives de la Confrérie des Vignerons de Vevey.

³ Voir en particulier Victor Jaunin, *Le vignoble et les vins vaudois*, Lausanne: Éd. Suisse économique, 1920.

⁴ *Ibid*, p. 32.



Plant de vigne grêlé, 1948.

velles habitudes de consommation, l'augmentation du prix de la main-d'œuvre et celle des matières premières nécessaires à la production des produits phytosanitaires, et, enfin, un mode de production trop souvent suranné.

Plusieurs causes à cette situation, parmi lesquelles le développement des centres urbains de Lausanne et de Vevey, de leurs industries particulièrement, qui attirent les ouvriers qui délaissent les vignes, ou les prix des produits phytosanitaires, parmi lesquels ceux à base de soufre ou de nicotine, qui sont difficiles à se procurer durant les deux guerres et dont les prix s'envolent.

Dès la fin du XIX^e siècle, on s'alarme dans les milieux viticoles et au niveau politique de la concurrence que font aux vins vaudois, et suisses, les vins étrangers importés à vils prix. Les vins vaudois sont trop chers. Si, aux alentours de 1870, de grands vignobles européens ont subi d'importantes pertes dues notamment aux ravages du phylloxéra, si certains ont même disparu, d'immenses surfaces ont été reconstituées dès que la méthode du greffage a démontré son efficacité, et des nouveaux vignobles se sont créés, comme dans le sud de la France, en Italie, ou en Espagne. Ainsi, l'ouverture des cols alpins au trafic ferroviaire (Gothard en 1882, Arlberg en 1884 et Simplon en

La bière contre le vin, une question d'organisation de la vente

«La vente de nos vins, en effet – il est curieux de le constater – n'a pas changé depuis des siècles.

Alors que le commerce général s'est complètement transformé, que l'acheteur est l'objet de sollicitations pressantes et répétées de la part du vendeur, pour le vin indigène c'est encore l'acheteur qui doit aller auprès du vendeur; et celui-ci ne veut vendre que par grandes quantités. On comprend pourquoi les marchands de vins étrangers, plus habiles et plus modernes, ont pu s'emparer du marché indigène. On a beaucoup molesté les cafetiers ces derniers temps, mais il faut avouer que la vente de la bière est autrement bien comprise que celle de nos vins.

Pour la bière, le cafetier n'a aucun souci: on lui amène à domicile une bière toujours de la même qualité, qu'il commande quand il veut; on lui fournit le matériel nécessaire, verres, pression, timbre à glace, glace, etc.; ce n'est qu'au bout de trois ou quatre mois qu'on lui réclame le montant de la livraison.

Pour le vin, le cafetier doit avoir une cave bien meublée; il supporte tous les risques de l'allure de ses vins et des fluctuations des prix. Il a tous les frais d'achat, courses, transports, pertes d'intérêt et dépenses du service de cave.

Autrefois, la vente de la bière était très faible. Ce n'est qu'une organisation intelligente de la fabrication et de la vente qui en a augmenté l'écoulement dans les proportions actuelles.

Il faut donc simplement que notre production vinicole réalise les mêmes avantages: uniformité aussi grande que possible dans la qualité des vins; introduction d'un système de vente moderne, pour rapprocher le vendeur et les consommateurs; opérer la vente par petites quantités; en faciliter l'acheteur pour tous les petits embarras, futaille, transport, etc.; lui accorder aussi les garanties les plus complètes quant à l'authenticité des vins.»

M. Martinet, in *Nouvelliste Vaudois*, 16 novembre 1901

1906) et l'extension des réseaux favorisent ces importations massives. Le *Nouvelliste vaudois* rend compte, en 1901, que «les prix tenus un peu haut les années précédentes ont alourdi le marché et facilité la vente dans le pays des vins d'Espagne, d'Italie et les vins fabriqués, au goût duquel les consommateurs se sont peu à peu habitués»⁵, tout comme ils se sont habitués, toujours davantage, à consommer de la bière plutôt que du vin.

Durant toute la période étudiée, la fluctuation du volume des récoltes et de leur qualité est l'un des facteurs déterminant les prix et l'écoulement des vins suisses en général. À part les accidents climatiques, deux crises graves d'écoulement marquent la première moitié du XX^e siècle et auront des répercussions politiques et organisationnelles importantes.

La première s'étend de 1920 à 1922. Elle résulte de l'effondrement des prix des vins consécutif à la normalisation des relations commerciales internationales après la Première Guerre mondiale, période durant laquelle l'écoulement était aisé malgré des prix relativement élevés, en raison de l'isolement de la Suisse.

5 *Nouvelliste vaudois*, samedi 16 novembre 1901.

La seconde grande crise est celle des années 1934-1935, due à une surproduction consécutive à une année climatique favorable dans l'ensemble de l'Europe et qui provoque une chute généralisée des prix. Dans les années 1930, le canton produit trop cher trop de vins blancs de qualité médiocre. Des crises périodiques dues à une inadéquation entre l'offre et la demande en sont les conséquences.

Face à cette situation fluctuante, tout le secteur vitivinicole doit être repensé et se doit d'être (ré)organisé. L'État est devenu, depuis la crise phylloxérique à la fin du XIX^e siècle, un acteur essentiel de la viticulture⁶. C'est justement grâce à l'intervention du Canton et de la Confédération que les premières stations de recherche ont été ouvertes, la formation des viticulteurs unifiée, des cours de formation continue et la vulgarisation introduites, des premières assurances contre la grêle proposées et la reconstitution des vignes par la plantation des cépages traditionnels sur porte-greffe américains organisée. Toutefois, les vigneron, farouchement individualistes, peinent à se fédérer et à se soumettre au diktat étatique. Entre un vigneron-encaveur et un vigneron livrant sa vendange à une coopérative ou un négociant qui importe également des vins étrangers, les intérêts et les attentes par rapport à l'État sont en effet souvent divergentes. Ainsi, la viticulture, faute de structure faîtière forte⁷, contrairement à la paysannerie, est en manque de relais au niveau fédéral. Dans le grand marchandage que représentent les accords internationaux, qu'il s'agisse des limitations des importations ou de la négociation des taxes à l'importation des vins, la viticulture n'arrive pas à s'imposer face aux fromagers et aux industriels.

Dès l'aube du XX^e siècle, des technocrates et des politiciens mettent en avant les causes des difficultés d'écoulement. Pour eux, outre les importations des vins bon marché, la crise est imputable au retard pris par le canton dans la modernisation de ses vignobles, de ses méthodes culturales et de vinification, mais aussi dans une distribution inefficace et une organisation des vigneron inexistant⁸. La viticulture souffre de l'immobilisme des milieux viticoles et du poids des traditions. Comme le souligne Maurice Bujard, «tandis que partout en agriculture, d'importants progrès ont été réalisés au point de vue de l'industrialisation et de la mécanisation du travail, seule la viticulture n'a pas progressé depuis cent ans. Il faut absolument innover dans

⁶ Voir à ce sujet Marie-Louise Gigon, *La viticulture vaudoise dans l'entre-deux-guerres: les rapports État/viticulture*, Lausanne: Faculté des lettres (mémoire de licence), 1988.

⁷ La Fédération romande des vigneron n'est créée qu'en 1918, à l'initiative des Vaudois Albert Paschoud et Ferdinand Porchet.

⁸ Dr F. Paschoud, *Rapport sur la situation du vignoble vaudois dans l'après-Guerre*, manuscrit, Lutry, 14 décembre 1918.

ce domaine»⁹. Il est impératif d'entreprendre une réorganisation en profondeur de la filière vitivinicole afin de la sortir des crises endémiques.

Face aux difficultés financières des nombreux vigneron, l'État propose une aide financière à la reconstitution des vignobles en contrepartie d'une exigence de modernisation des méthodes culturales (loi cantonale sur la viticulture du 19 novembre 1924). Le Canton choisit de subventionner la viticulture pour créer les conditions de la modernisation du vignoble (remaniements parcellaires, écartement, mécanisation, reconstitution, etc.) difficile à obtenir sans cela. Il constitue un cadre protecteur pour une branche trop inadaptée encore aux nouvelles conditions économiques. Il s'emploie à intervenir sur l'organisation des viticulteurs en coopératives pour amener le regroupement des vigneron non encaveurs et permettre une modernisation des moyens de vinification et de commercialisation des vins. Il tente également d'influer sur l'encépagement, la Suisse produisant toujours une majorité de vins blancs, surtout en Suisse romande, alors qu'elle consomme davantage de vins rouges qu'il faut, du coup, importer.

Dans les années 1930, la viticulture, toujours empêtrée dans ses problèmes d'écoulement, est souvent au centre des discussions politiques au niveau cantonal et fédéral.

Sujet de querelles héroïques, telles celles issues du projet fédéral d'impôt sur le vin (1935), qui permettront à des personnalités du monde viticole de se positionner au niveau national, la mainmise étatique se fait toujours plus présente¹⁰. Dans le canton, il est question, en 1939, de créer un service de la viticulture. Celui-ci devient une réalité en 1948 seulement. Le vigneron libre et indépendant, comme aiment à le dessiner littérature et discussions de café, n'est alors déjà plus qu'un mythe.

Si, une fois de plus, la fermeture des frontières durant la Seconde Guerre mondiale facilite l'écoulement des vins et fournit quelques années de relative quiétude aux vigneron, les fortes productions et la baisse de la consommation des vins indigènes dès la fin du conflit font tomber leurs prix au-dessous de ceux pratiqués en 1937-1938 et obligent la Confédération à intervenir.

La modernisation de la viticulture, commencée dans les années 1920, a porté ses fruits. Ainsi, si la surface viticole continue à diminuer, autour des centres urbains surtout, la production totale du canton va rester au même niveau, voire même augmenter. La rationalisation de la production prônée par le gouvernement comporte donc un effet

⁹ Cité in Victor Jaunin, *Le vignoble vaudois...*, *op. cit.*, p. 46.

¹⁰ C'est le cas notamment de Paul Chaudet, d'Albert Massy et de Frédéric Fauquex. Voir à ce sujet, Marie-Louise Gigon, *La viticulture vaudoise...*, *op. cit.*, et Sabine Carruzzo-Frey, Patricia Ferrari, *Du Labour aux Honneurs. Quatre siècles d'histoire de la Confrérie des Vigneron et de ses Fêtes*, Vevey: Confrérie des Vigneron/Montreux: Imprimerie Corbaz, 1998, pp. 99 ss.



Vignerons sulfatant, vers 1930.

des plus pervers : la productivité augmente et la branche vinicole ne tarde pas à mesurer les funestes conséquences de récoltes importantes, où la qualité est souvent noyée sous la quantité. En conséquence, les prix atteignent des niveaux bas.

Face à la nécessité récurrente de venir en aide à la viticulture et à l'agriculture ainsi qu'en raison du rôle symbolique important que le secteur primaire a joué durant la guerre, la politique interventionniste de l'État est plébiscitée par le peuple en 1947. Elle amène l'introduction, en 1951, de la loi fédérale sur l'amélioration de l'agriculture et le maintien de la population paysanne, qui contient un volet spécifique à la viticulture. Cette loi prévoit des contingentements d'importation, la prise en charge des excédents éventuels, l'adaptation nécessaire de la production aux besoins du marché et, pour la première fois, l'encouragement de la qualité. Elle donne à la Confédération des pouvoirs étendus sur la production et sur les négociants, concrétisés par l'ordonnance de 1953 sur la viticulture et le placement des produits viticoles, qu'on appelle « Statut du vin », qui constitue, jusqu'au tournant du XXI^e siècle, la base de tout le système de protection de la viticulture.

L'introduction de ce statut du vin permet à la viticulture de connaître, comme le reste de l'économie suisse, ses « trente glorieuses ». L'écoulement n'est pas entravé et

les prix se stabilisent, voire augmentent pour les vins de qualité. Les vigneronns vont dès lors vivre de belles, voire de très belles années, entre 1950 et 1982, avant qu'à nouveau des surproductions importantes viennent enrayer un marché bien encadré. Mais ceci est un autre chapitre de l'histoire de la vitiviniculture...